



## Liste de vérification pour les installations de nettoyage à sec utilisant le tétrachloroéthylène (PERC)

- Les contenants, les réservoirs ou les machines de nettoyage à sec contenant du PERC, des eaux résiduaires ou des résidus\* sont entreposés dans un système de confinement secondaire :**
  - ✓ imperméable au PERC;
  - ✓ qui a une capacité d'au moins 110 % de celle du plus grand réservoir ou contenant de stockage;
  - ✓ qui couvre au moins la totalité de la surface sous chaque machine de nettoyage à sec, réservoir ou autre contenant [sous-alinéa 5f)(i)].
  
- Le PERC, les eaux résiduaires et les résidus sont entreposés dans des contenants fermés (munis d'un couvercle) [article 4].**
- Des bouchons résistants au PERC pour sceller les drains de plancher sont facilement disponibles en cas de déversement [sous-alinéa 5f)(ii)].**
- Les eaux résiduaires (si elles ne sont pas traitées sur place) et les résidus sont transportés au moins une fois tous les 12 mois à une installation de gestion des déchets.**
  - ✓ Lors du transport, toutes les eaux résiduaires et les résidus qui se trouvent à l'installation de nettoyage à sec à ce moment-là doivent être transportés [alinéa 8(1)a) et paragraphe 9(1)].
  - ✓ Si les eaux résiduaires sont traitées sur place, le système de traitement des eaux devrait être constitué des éléments exigés [alinéa 8(1)b)]

*\*On entend par résidus tout déchet solide, liquide ou sous forme de boues qui contient du PERC (p. ex., les peluches, la boue, les filtres, les résidus de distillation).*

# Liste de vérification pour les installations de nettoyage à sec utilisant le tétrachloroéthylène (PERC) (suite)

- Les cycles de lavage, d'extraction, de séchage et d'aération de la machine de nettoyage à sec sont effectués dans le même tambour [alinéa 5a)].
- Les machines de nettoyage à sec sont dotées d'un condenseur réfrigéré intégré [alinéa 5b)].
- Les machines empêchent l'évacuation dans l'atmosphère des vapeurs pendant les cycles de lavage, d'extraction, de séchage et d'aération [alinéa 5c)].
- Les machines sont dotées d'un séparateur tétrachloroéthylène-eau intégré [alinéa 5d)].
- Les machines utilisent un système de livraison du PERC en circuit fermé à accouplement direct [article 10].
- Il est interdit d'utiliser un agent détachant qui contient du PERC [article 3].
- Le propriétaire doit soumettre annuellement un rapport distinct pour chaque installation de nettoyage à sec au plus tard le **30 avril** [alinéa 14b)].
- Il doit tenir des livres et des registres avec une copie des rapports présentés et les conserver pendant au moins cinq ans [article 16].

Pour de plus amples renseignements, consultez notre site Web à l'adresse [www.ec.gc.ca/regs-tetra](http://www.ec.gc.ca/regs-tetra) ou communiquez avec votre contact régional :

**Terre-Neuve-et-Labrador,  
Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse,  
Nouveau-Brunswick**  
902-426-8679  
[EnvCanAtIRegs@ec.gc.ca](mailto:EnvCanAtIRegs@ec.gc.ca)

**Québec**  
514-283-7305  
[lcpe.info.cepa-qc@ec.gc.ca](mailto:lcpe.info.cepa-qc@ec.gc.ca)

**Ontario**  
416-739-4976  
[compliance.promotion.ontario@ec.gc.ca](mailto:compliance.promotion.ontario@ec.gc.ca)

**Manitoba, Saskatchewan, Alberta,  
Territoires du Nord-Ouest, Nunavut**  
780-951-8890  
[pnrcompliancepromotion@ec.gc.ca](mailto:pnrcompliancepromotion@ec.gc.ca)

**Colombie-Britannique, Yukon**  
604-666-9862  
[DryClean-PYR@ec.gc.ca](mailto:DryClean-PYR@ec.gc.ca)

**Informathèque  
d'Environnement Canada :**  
**1-800-668-6767**

ISBN : 978-0-660-23010-8  
N° de cat. : En14-206/6-2014F-PDF

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informathèque d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca).

Également disponible en anglais, persan, chinois (traditionnel), punjabi et coréen.